



N° 20/CD/06/07

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre juin, à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. ANTIGNAC, M. DORLEANS, M. MERIEAU,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme SOARES, Mme DELPUECH, Mme DUMAS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Eddy DORLEANS

Objet n° 1 : Composition du Comité de Direction de l'EPIC- Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu les articles L. 133-5, R. 133-1, R. 133-3, R. 133-4, du Code du Tourisme,

Vu la section 2 du chapitre I du titre II du livre II de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 2009 créant un Office de Tourisme sous la forme d'un établissement public industriel et Commercial,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme-EPIC,

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous afférente à la présente délibération,

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020 et de son installation le 18 mai 2020,

Vu la délibération N°20/CM/06/009 du Conseil Municipal en date du 03 juin 2020 désignant les représentants de la Ville au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme.

En application de l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme-EPIC, le Comité de Direction comprend 13 membres titulaires et 13 membres suppléants répartis comme suit :

- 7 membres représentant la Commune
- 6 représentants des activités, professions et organismes intéressés par le Tourisme dans la Commune

Le collège d'élus membres du Comité de Direction est élu par le conseil municipal pour la durée de leur mandat.

Le collège des membres des socioprofessionnels doit être représentatif du paysage touristique de la station de Balaruc-les-Bains. Il est composé :

- d'un représentant de l'hôtellerie de chaîne / Villages de vacances,
- d'un représentant des résidences de tourisme,
- d'un représentant de l'hôtellerie indépendante,
- d'un représentant des agences immobilières,
- d'un représentant des meublés de tourisme,
- d'un représentant des commerçants.

Ces membres sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil Municipal.

La délibération N° 20/CM/06/009 du Conseil Municipal du 03 juin 2020 a désigné les représentants de la Ville et les socioprofessionnels au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme de la manière suivante :

Pour le collège d'élus :

Les titulaires :

- Gérard CANOVAS
- Brigitte LANET
- Angel FERNANDEZ
- Didier CALAS
- Thierry COURS
- Eddy DORLEANS
- Claude MERIEAU

Les suppléants :

- Stéphane ANTIGNAC
- Christian LONIGRO
- Joëlle ARNOUX

- Olivia PINEL
- Camille VALLET
- Isabelle GIORDANO
- Jean-Gérald LUBRANO

Les suppléants des représentants de la collectivité ne sont pas rattachés exclusivement à un titulaire.

Pour le Collège socioprofessionnels :

Les titulaires :

- représentant de l'hôtellerie de chaîne / village de vacances : Delphine MICELI (Hôtel Ibis)
- représentant de l'hôtellerie indépendante : Cédric VIGUIER (Hôtel Neptune)
- représentant des résidences de tourisme : Cathy BENQUE (Résidence Arcadius)
- représentant des agences immobilières : Sabrina RICARD (Agence Gésim)
- représentant des meublés de tourisme : Nathalie Delpuech
- représentant des commerçants : Cathy DUMAS (Association des Commerçants Balarucois)

Les suppléants :

- représentant de l'hôtellerie de chaîne / village de vacances : Isabelle SEMPER (Belambra)
- représentant de l'hôtellerie indépendante : Christophe MARTINEZ (Hôtel Martinez)
- représentant des résidences de tourisme : Muriel FAURE (Résidence Odalys Aqualia)
- représentant des agences immobilières : Emmanuelle SOARES (L'Adresse Brio immobilier)
- représentant des meublés de tourisme : Valérie BREGUIBOUL
- représentant des commerçants : Nathalie SOTO (Association des Commerçants Balarucois)

Le comité se réunit au moins 6 fois par an. Il est en outre convoqué chaque fois que le Président le juge utile ou à la demande de la majorité de ses membres en exercice.

Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé au Comité de Direction :

- d'approuver la composition du Comité de Direction tel qu'énoncée ci-dessus. Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** la composition du Comité de Direction tel qu'énoncée ci-dessus.

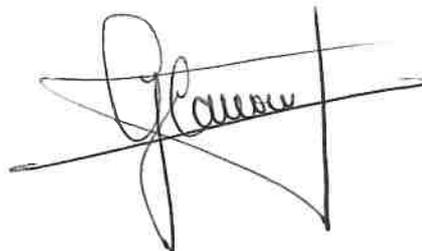
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 01/07/2020
Le Président, Gérard CANOVAS

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'G. Canovas', written over a horizontal line.

Publiée et exécutoire, le 07/07/2020
Le Président, Gérard CANOVAS

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'G. Canovas', written over a horizontal line.